



Atelier de généalogie
GENEVAUNAGE

Atelier de généalogie Généavaunage

Réunions :

* Le 1^{er} & 3^{ème} Mardi du mois de 14h30 à 16h30 au 34 Route de Nîmes -Clarensac

Site : geneavaunage.e-monsite.com

email : geneavaunage@gmail.com.

Association Loi 1901 n° W302010763

Siège social : Mairie de Clarensac

Bulletin d'information N°167

Clarensac le 8 Juin 2026

Sommaire : Voyage généalogique
L'époque du mariage
Infos diverses, sites thème, calendrier etc...

Page 1

Page 2 à 6

Page 6 à 7



Voyage généalogique

La période estivale peut-être l'occasion de vouloir visiter les différents lieux où on vécu nos ancêtres ou bien faire la rencontre de personnes qui peuvent nous renseigner sur nos parents.

Je vous indique ci-dessous un aperçu de ce que l'on peut prévoir.

Comment organiser votre voyage généalogique.

Voici les objectifs les plus fréquents d'un voyage généalogique :

- **S'impregner des lieux de vie de vos ancêtres**, marcher dans les mêmes rues, voir les mêmes paysages, comprendre leur quotidien.
- **Photographier les maisons, fermes, hameaux et cimetières** identifiés dans vos actes.
- **Consulter des archives locales**, registres paroissiaux anciens, actes notariés, documents récents non numérisés.
- **Rencontrer des cousins généalogiques** ou des témoins susceptibles de vous apporter de nouvelles informations (documents, photographies, anecdotes, etc.)
- **Visiter des musées ou des lieux de mémoire** pour approfondir votre connaissance de l'histoire locale.

À partir de vos différents objectifs, classez-les du plus important au plus optionnel. C'est cette liste qui structurera tout le reste de votre organisation.

Source : <https://www.genealogiepratique.fr/comment-organiser-votre-voyage-genealogique/>



L'époque du mariage.

Se marier quand on veut ? Pas si simple autrefois ! Sous l'Ancien Régime et bien après, le calendrier imposait des interdits formels, appelés temps prohibés. Entre religion, travaux agricoles et superstitions, certaines périodes de l'année étaient à proscrire pour célébrer son union. Avent, carême, mois de mai, été ou novembre : tour d'horizon de ces moments où l'amour devait attendre.

Autrefois, pendant des siècles, nos ancêtres **faisaient face à une contrainte supplémentaire** et non négociable.

Bien avant l'ère des wedding planners et des save-the-date, il fallait composer avec le calendrier ecclésiastique, les interdits religieux, les superstitions locales et les réalités du quotidien. De nombreuses périodes de l'année étaient ainsi **jugées inappropriées**, voire totalement prosrites, pour s'unir devant Dieu et la communauté.

Définis par l'Église catholique, ces temps prohibés **imposaient un rythme bien précis aux unions matrimoniales**. Leur influence s'est prolongée bien après la Révolution, marquant la planification des mariages jusqu'au début du XXe siècle. Aujourd'hui encore, certaines de ces anciennes croyances subsistent dans les traditions populaires. Il n'est pas rare, par exemple, d'entendre qu'il ne faut pas se marier en mai ou en novembre.

Les 5 périodes durant lesquelles nos ancêtres ne se mariaient pas.

Ces périodes durant lesquelles le mariage était interdit était appelé des temps prohibés.

Remarque: il existait également des empêchements de mariage liés aux degrés de parenté tout savoir sur ce sujet en consultant l'article : les degrés de parenté en généalogie.

Sommaire :

1) Les temps prohibés de l'Avent et le temps de Noël

- sous l'Ancien régime
- les dispenses de temps prohibés
- après la révolution

2) Le temps prohibé du carême :

- sous l'ancien régime
- après la révolution

3) Le mois de mai :

- la tradition d'éviter le mois de mai
- les régions où on évitait les mariages en mai

4) Les mois de l'été :

- les régions où on ne se mariait pas en juillet et août
- idem en septembre

Les temps prohibés de l'avent et le temps de Noël

** Sous l'Ancien Régime*

Tout d'abord, nos ancêtres évitaient de se marier durant le temps de l'Avent et le temps de Noël

Le temps de l'Avent est une période qui débute le 4ème dimanche avant Noël et qui se termine le 24 décembre. Selon les années, il commence plus tôt le 27 novembre et au plus tard le 3 décembre.

Il est suivi du temps de Noël qui s'étend jusqu'à l'Épiphanie le 6 janvier.

Sous l'Ancien Régime, il était formellement interdit de se marier durant ce temps là (ce qui fait une durée comprise entre 35 jours et 41 jours)

** Les dispenses de temps prohibé.*

Durant les temps prohibés, les mariages « urgents » restaient toutefois possibles, mais pour cela, il fallait demander une dispense de temps prohibé, celle-ci était indiquée dans les actes de mariage des registres paroissiaux.

Exemple : mariage du 21 décembre 1682 ...acte qui précise ont bénéficié d'une dispense de deux bans et d'une permission du temps de l'avent ; 7 mois plus tard il y a eu la naissance d'un enfant.

** Après la Révolution*

Après la Révolution, beaucoup de nos ancêtres ont continué à éviter de se marier durant ces deux périodes. Cependant, le respect de cette ancienne interdiction a décliné tout au long du 19ème siècle. Vers 1900, elle n'était plus respectée sur la moitié du territoire.

Le temps prohibé du Carême

** Sous l'Ancien Régime*

Nos ancêtres évitaient également de se marier durant le Carême, qui est la période de 46 jours entre le Mardi Gras et le dimanche de Pâques.

Sous l'ancien régime le carême était un temps prohibé pour le mariage, donc interdit sauf dispense.

Cette interdiction s'étendait même jusqu'à l'octave de Pâques, c'est-à-dire le premier dimanche après Pâques, représentant une période de 54 jours soit 2 mois.

** Après la Révolution*

Cette interdiction continuera d'être très respectée durant tout le 19ème siècle, et même durant la première moitié du 20ème siècle.

Encore à la veille de la Seconde Guerre Mondiale, on observait des pics de mariage juste avant le début du carême et juste après Pâques.

Le mois de Mai

La tradition d'éviter le mois de mai, dans certaines régions de France, il existait également une tradition consistant à ne pas se marier ce mois là.

En effet, on jugeait qu'il était inconvenant de consommer le mariage durant le Mois de Marie.

Ce mois était initialement le mois de la déesse romaine Maia. Mais au cours du Moyen-âge ce mois est devenu celui de Marie.

Les régions ont été étendues au tout début du 19ème siècle : le Centre, les pays de la Loire et du Poitou, puis l'Aquitaine, le Limousin, le Midi-Pyrénées, l'Auvergne, le Languedoc et la Provence.

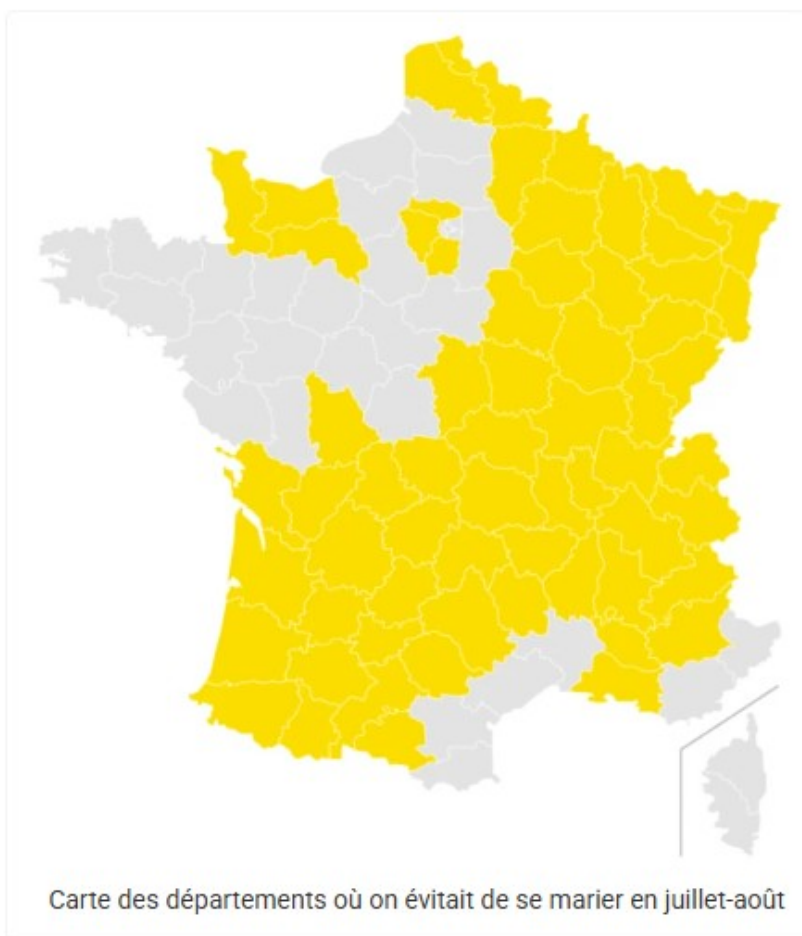
De nombreux proverbes disaient la mauvaise augure :

- Noce de mai, noce de mort - Mois des fleurs, mois des pleurs ...

Curieusement cette tradition fut ignorée dans la région du Nord, de la Bourgogne, la Franche-comté et le Rhône-Alpes où l'on se mariait au mois de mai.

Les régions où on ne se mariait pas en juillet et en août

En effet, dans la plupart des régions, les mois de juillet et d'août étaient consacrés aux moissons. Les mariages étaient donc souvent reportés en septembre.

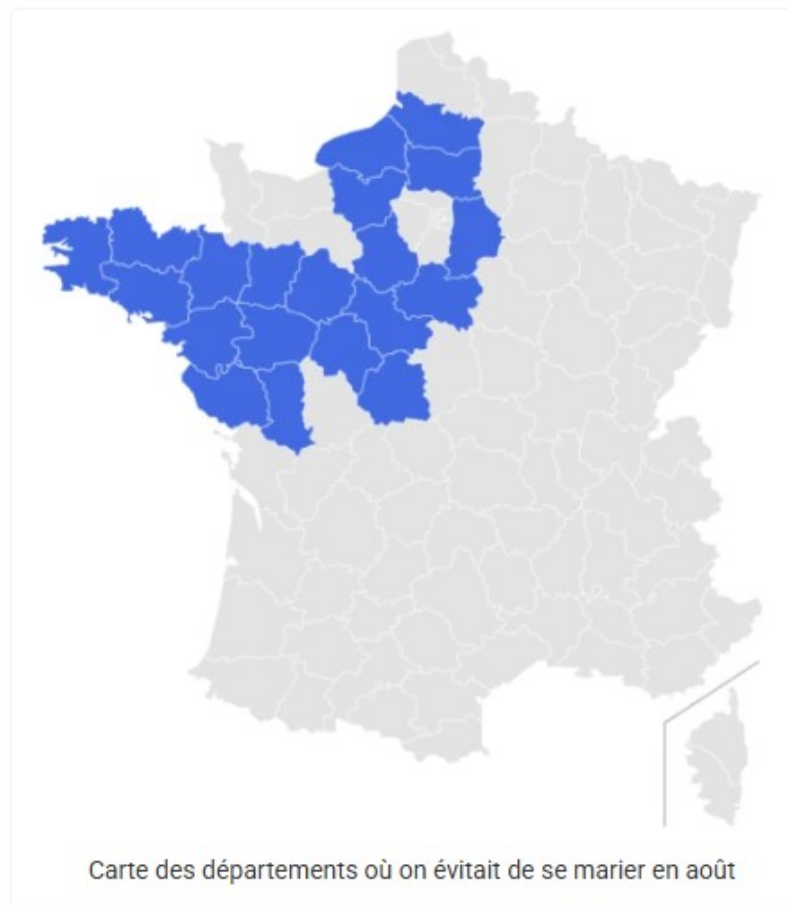


Cependant, cela n'était pas le cas partout en France.



Les régions où on ne se mariait pas en août

Enfin, dans le quart nord-ouest de la France, c'était en août qu'on évitait de se marier. En effet, le mois d'août était un mois consacré à la Vierge, avec notamment les processions de l'Assomption. Les mariages étaient donc reportés en juillet ou en septembre.



Le mois de novembre

Enfin, dans le Poitou et en Dordogne, la tradition voulait qu'on ne se marie pas **au mois de novembre**, par respect pour les morts.

Cette tradition n'est apparue que tardivement, vers 1850, dans la Creuse.

Elle a continué de se renforcer au 20ème siècle, durant l'entre-deux-guerres, en raison des commémorations du 11 novembre.

Cette tradition ne s'est pas beaucoup diffusée en dehors du Poitou et de la Dordogne, mais, dans ces régions, elle a été extrêmement suivie :

- en Dordogne et en Haute-Vienne, plus de 80% de la population la respectait.
- dans la Creuse, c'était même plus de 90% de la population. Dit autrement, il n'y avait presque aucun mariage en novembre.



**Rencontres Généalogiques
et Historiques du Gard**

Nîmes
24 et 25 octobre 2026 (10 h – 17 h)
Archives Départementales du Gard
365 Rue du Forez

**Exposants
Conférences
Entrée libre**

Union des Généalogistes du Gard

CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
GARD

Bonnes vacances à tous en espérant se retrouver à la rentrée dans la deuxième partie du mois de Septembre.



Vue de la calanque de Port-Miou (13)

Calendrier de nos prochaines rencontres

Mois	Mardi		Heredis
Juin		16	

Vous pouvez me faire parvenir toutes les informations généalogiques que vous pouvez glaner de-ci de-là ou des sujets qui ont retenu votre attention pour une diffusion à tous les adhérents.